Communauté de Communes de la Côte D'ALBATRE

48 bis, route de Veulettes - BP T
76450 CANY-BARVILLE
Tél 02.35.57.85.00 – fax 02.35.57.08.75
e-mail@cote-albatre.com

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
En exercice 85	1er juin 2011	22 Juin 2011
Présents 61		
Votants 74		

Séance du 29 juin 2011

N° 110629-47

L'an deux mil onze, le 29 juin à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :
MM Francis AUDOU, Philippe BARBAY, Dominique BELTRAME, Robert BENMERAH, Pierre-Luc BILLIEZ, Hubert BUQUET, Guy BUREL, Bertrand CARPENTIER, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Christian CORDIER, Yves COTARD, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean DOURY, Christiane DUFILS, Annie DUMÉNIL, Jean-Marie DUPUIS, Gérard FOUCHÉ, André GEORGES, Françoise GESLOT, Françoise GUILLOT, Patrick HALLEBARD, Jacky HELOURY, Sylvie HOUZARD, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Armand JOURDAIN, François LACUISSE, David LAMBION, Delphine LE BRAS, Jacques LEBALLEUR, Jacques LEFRANCOIS, Christian LEGRAND, Frédéric LEJEUNE, Didier LEMAISTRE, Pierrette LEMOINE, Michel LEROY, Pierre LEVASSEUR, Daniel LIVIEN, Jacques LOUVEL, Gérard MAUGER, Pierre MIUS, Nicolas MOLETTE, Didier MOLTON, William MOUCHE, Bernard PIEDNOEL, Didier RIDEL, Jean-Marie RIDEL, Nathalie SAILLOT, Christian SAINTOBERT, Jean-Pierre SAVALLE, Eric SELLE, Gabriel SOUDAY, Olivier TASSEL, Bruno THUNE, Jacques TOCQUEVILLE, Pascal VANIER, Michel VIARD.

Etaient absents excusés avec pouvoir :
- →M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Jacques TOCQUEVILLE
- →M. Jean-Claude DUBOC a donné pouvoir à M. Jean-Marie RIDEL
- →M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Pierre LEVASSEUR
- →M. Daniel FREBOURG a donné pouvoir à M. Armand JOURDAIN
- →M. Jean-Marie GEORGES a donné pouvoir à M. André GEORGES
- →M. Benjamin GORGIBUS a donné pouvoir à M. Christian CORDIER
- →M. Philippe HEINERICH a donné pouvoir à M. Jean-Louis CHAUVENSY
- →M. Thierry LAMULLE a donné pouvoir à Mme Sylvie HOUZARD
- →M. Sylvain MAILLARD a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
- →M. Eric SIMON a donné pouvoir à M. William MOUCHE
- →M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
- →M. Patrick VICTOR a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
- →M. René VIMONT a donné pouvoir à Monsieur Francis AUDOU

Absents :
- M. Pascal BAILLET, M. Pierre BARDIN, M. Pierre BARRAY, Jean-Michel COLOMBEL, M. Jean-Luc COTARD, M. Enrick DEBRABANDERE, M. Claude DESAEGER, Antoine GODEFROY, Yves GRENET, Côme PESQUET et Mme Valérie PETIT.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur William MOUCHE a été élu secrétaire de séance.

*_*_*

Objet :
REGIE EAU - Forage de Manneville es Plains
N°47

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre exerce depuis le 1er janvier 2003 la compétence Eau potable et Assainissement sur l'ensemble de son territoire et se substitue aux collectivités précédemment compétentes.

Suite à différentes réunions avec les services concernés, il a été décidé de faire procéder à la définition des périmètres de protection du point d'eau de Manneville es Plains puis à la déclaration d'utilité publique, selon les dispositions de la circulaire interministérielle du 24 juillet 1999, relative aux périmètres de protection des points d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines.

Cette opération comprend deux phases :

- ✓ Une phase d'étude :
  - La réalisation d'études préalables,
  - La définition des périmètres de protection,
  - L'estimation des prescriptions nécessaires à la protection des ouvrages.

- ✓ Une phase administrative :
  - L'établissement des dossiers de consultation des services,
  - L'établissement des dossiers d'enquête publique et parcellaire,
  - La tenue de l'enquête publique et parcellaire,
  - L'information des propriétaires des périmètres de protection immédiats et rapprochés,
  - L'information à tous les propriétaires concernés des servitudes grevant les parcelles situées sur les périmètres de protection,
  - La publicité de l'acte aux hypothèques.

Les dépenses liées à cette opération peuvent être couvertes, en partie, par les subventions de l'Agence de l'eau et du Département de Seine Maritime.

La Commission de la Voirie, de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Electrification, en sa séance du 06 mai 2011, a émis un avis favorable.

Le Bureau, en sa séance du 26 mai 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation, en sa séance du 21 juin 2011, a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte d'engager la phase administrative de déclaration d'utilité publique de protection du point d'eau de Manneville es Plains et de ses périmètres de protection,**

- **accepte de procéder à une consultation de bureaux d'études pour la mise en place d'un marché de services passé selon la procédure adaptée, compte tenu du montant inférieur à 90 000 €HT,**

- **accepte de solliciter de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la subvention pour ce genre d'opération sur le montant total : chiffrage des prescriptions, prestation du bureau d'études, frais du commissaire enquêteur, parution dans la presse, analyse d'eau type CEE et 5% d'imprévus,**

- **accepte de solliciter du Département, la subvention prévue pour ce genre d'opération sur le montant total : chiffrage des prescriptions, prestation du bureau d'études, frais du commissaire enquêteur, parution dans la presse, analyse d'eau type CEE et 5% d'imprévus,**
- **accepte de solliciter le prélèvement d'eau pour des débits de 15 m3/h et 50 000 m3/an,**

- **autorise Monsieur le Président de poursuivre toutes démarches utiles l'autorisant en particulier à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Par délégation du président

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE FLAMANDE
CANY BARVILLE

Gérard COLIN

Gérard MAUGER

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 47 - Séance du 29/06/11 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture : 07/07/11
Date de publication : 07/07/11 Le Président,

G. COLIN

Par délégation du président

Jean DOURY

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20110629-110629-47-DE
Date de signature : -
Date de réception : 07/07/2011